



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 16.4.2025
COM(2025) 186 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
modifiant le règlement (UE) 2024/1348 en ce qui concerne l'établissement d'une liste des
pays d'origine sûrs au niveau de l'Union

«ANNEXE II

Les pays tiers suivants sont désignés comme pays d'origine sûrs au niveau de l'Union:

Bangladesh

Colombie

Égypte

Inde

Kosovo*

Maroc

Tunisie

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.»